

2011 - 2012

Rappel du Règlement Général :

>> ARTICLE 68 - LE CLUB - JEUNES -

A - les règles du CLUB JEUNES

- Le « Club jeunes » est établi à partir d'une Convention de Partenariat entre une structure de la FFVB (Club ou/et Comité Départemental ou/et Ligue), et une Association Sportive Scolaire. (lire à ce sujet la convention FFVB/UNSS, en particulier Article 1)

- Le « Club jeunes » offre à une Association Sportive Scolaire une pratique complémentaire de l'activité Volley-Ball dans le cadre d'un championnat FFVB. L'engagement de (des) l'équipe(s) du Club Jeunes dans un championnat scolaire est obligatoire.

A noter : en l'état actuel des réflexions sur « les obligations jeunes », la 2ème condition d'engagement du Club Jeunes dans un Championnat Fédéral ne sera pas appliquée. L'essentiel du dispositif établi pour la saison 2009/2010 est donc reconduit).

- La création d'un « Club Jeunes » est soumise à l'accord annuel du président de l'Association Sportive Scolaire (le chef d'établissement) et à celui de la Direction Départementale du sport scolaire.

- Tout membre d'un «Club Jeunes» est obligatoirement licencié dans son AS scolaire.

- Toute participation d'un membre d'un «Club Jeunes» à une action fédérale autre que celle dans laquelle il est engagé (compétition, stage départemental, régional, national, ...) doit être soumise à l'autorisation du président de l'Association Sportive Scolaire.

B - les règles FFVB du CLUB JEUNES

➤ L'Admission aux compétitions :

- La FFVB ne perçoit pas de droit, sur l'affiliation ou la ré-affiliation d'un « Club Jeunes ».

- L'affiliation à la FFVB permet aux équipes du « Club jeunes » de participer à toutes ses activités : nationales (Fédération), régionales (Ligues), départementales (Comités).

- Pour inscrire une équipe dans une compétition, il suffit que le « Club Jeunes » ait été entériné et que les formalités d'inscription à l'épreuve soient effectuées selon les modalités et les dates limites prévues par les Commissions Sport

- Les licences du « Club Jeunes » sont offertes par la FFVB, ainsi que pour son responsable (le professeur d' EPS en charge du « Club Jeunes ») lors de leur création. Les renouvellements sont à la charge des structures fédérales partenaires.

- Les joueurs(ses) du « Club Jeunes », licenciés(es) alors AS SCOLAIRE – FFVB participant à une épreuve FFVB (national, régional ou départemental) peuvent également être retenus(es) dans les stages de détection et les structures fédérales d'entraînement. Ils (elles) peuvent être sélectionnés(es) dans les équipes de France et figurer sur les listes des sportifs de haut niveau. Joueurs et enseignants peuvent s'inscrire aux formations d'arbitre FFVB.

- Si le « Club jeunes » a comme support un club parrain, le carton de licence devra mentionner cette double appartenance Club Jeunes – Club parrain lui permettant de jouer dans les deux structures à condition qu'elles ne participent pas à la même compétition.

CATEGORIES D'AGES

Les catégories d'âges concernées par les « Clubs Jeunes » pour la saison 2011-2012 sont **sont tous les élèves licenciés d'une A.S. Scolaire.**

Nota :

- les Poussins peuvent jouer en Benjamins
 - les Benjamins peuvent jouer en Minimes
 - les Minimes peuvent jouer en Cadets
- (fiche médicale de type A - simple surclassement)

C - Création d'un CLUB JEUNES (et renouvellement d'affiliation)

- Le responsable de l' Association Sportive scolaire complète les formulaires (demande d'affiliation, création de licences), il envoie ces documents auquel il joint obligatoirement la convention de partenariat, à sa Direction Départementale scolaire qui valide la demande.

- La Direction Départementale scolaire donne (ou non) son accord pour la création du Club Jeunes.

- Le responsable de l'Association sportive envoie les documents validés par la Direction Départementale scolaire : un exemplaire à son Comité Départemental et en double exemplaire à la Ligue Régionale de Volley-ball.

- La Ligue Régionale de Volley-Ball procède à l'enregistrement des créations de licences et/ou des renouvellements de licences à partir du numéro d'affiliation du Club Jeunes. Puis elle envoie l'un des deux exemplaires à la FFVB qui valide l'obligation en matière de jeunes pour le club parrain s'il existe.

- La Ligue Régionale informe le Comité départemental de l'affiliation du club Jeunes.



Rappel : Toute demande d'affiliation est subordonnée à la signature d'une Convention de Partenariat entre une structure de la FFVB (Club ou/et Comité Départemental ou/et Ligue), et une Association Sportive Scolaire affiliée à l'UNSS.



Club jeunes

2011 - 2012

AFFILIATION OU RE-AFFILIATION A LA F.F.V.B.

HOMOLOGUE LE :// 20.....

Sous le N° :

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Ligue	Dépt			Club		

LIGUE : Saison : /

Nom de l'Association Sportive et établissement scolaire (en toutes lettres et en majuscules) :

.....

Parrainé par le Club, Comité ou Ligue

Déclaration du Président de l'Association Sportive de l'Etablissement Scolaire :

Je soussigné(e),, Président de l'Association Sportive de l'Etablissement Scolaire désigné ci-dessus, certifie que les membres du « Club Jeunes » pour lesquels une licence F.F.V.B. sera demandée sont :

- licenciés à l'U.N.S.S
- médicalement aptes à la pratique du Volley-Ball dans les catégories d'âges où ils pratiquent
- ont l'autorisation parentale pour pratiquer le Volley-Ball
- ont été informés des conditions et limites offertes par la licence-assurance de la F.F.V.B.
- ne sont pas radiés d'une autre fédération sportive qui a adressé une demande d'extension au CNOSF

Fait àle

Le Président, chef d'établissement (cachet et signature)

Cadre réservé à l'UNSS Dépt.	Cadre réservé à la Ligue	Cadre réservé au Comité Dépt.
Date d'arrivée à l'UNSS :/..... /	Date d'arrivée à la ligue:/ /.....	Date d'arrivée au Comité :/...../.....
Avis de l'UNSS	Avis de la Ligue	Avis du Comité
Favorable – Défavorable	Favorable – Défavorable	Favorable – Défavorable
Cachet et signature :	Cachet et signature :	Cachet et signature :



Club jeunes

2011 - 2012

CREATIONS OU RENOUVELLEMENT DE LICENCES F.F.V.B.

Elles peuvent être établies selon deux méthodes :

OE soit en liste (ci-dessous) au moment de la demande d'affiliation ou de ré-affiliation ;

- soit plus ponctuellement ou lors de demandes complémentaires, à l'aide du bordereau individuel de demande de licence (voir doc. « bordereau licence individuelle club jeunes ») auquel sera joint obligatoirement la photocopie de la licence UNSS. Ces deux documents seront adressés (en double exemplaire) à la Ligue Régionale de Volley-Ball qui établira la licence FFVB.

Nom de l'Association Sportive de l'établissement scolaire (en toutes lettres et en majuscules) :

.....

N° de l'association :

Responsable du Club Jeunes (licence offerte) :

NOM / Prénom : **Date de Naissance** : / /

Adresse

	NOMS Prénom joueur(se)	Date de naissance	N° Licence (si renouvellement)	Adresse
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				

